



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-02619**

DE : **MME MATHYSSEN (LONDON-FANSHAWE)**

DATE : **LE 20 SEPTEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

---

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Signature

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Services de Santé**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

L'itinérance a des répercussions économiques et sociales sur toutes les communautés du Canada. Le gouvernement du Canada est déterminé à aider ceux qui sont dans le besoin et estime que même un seul Canadien sans abri est un sans-abri de trop.

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) est un programme communautaire qui offre un soutien financier direct aux communautés partout au Canada pour les aider à répondre à leurs besoins locaux en matière d'itinérance. Lancée le 1<sup>er</sup> avril 2007, la SPLI s'appuie sur l'ancienne Initiative nationale pour les sans-abri, qui avait été lancée en 1999.

La SPLI offre un soutien financier direct à 61 communautés désignées (centres urbains) de même qu'à des communautés autochtones et rurales et éloignées de l'ensemble du Canada, afin d'appuyer leurs efforts en matière de lutte contre l'itinérance. Grâce à un processus de planification

communautaire exhaustif, les communautés déterminent leurs propres besoins et priorités et élaborent les projets appropriés.

Chaque communauté désignée de la SPLI hors Québec a un conseil consultatif communautaire (CCC), qui établit l'orientation à adopter relativement aux problèmes locaux en matière d'itinérance et recommande les projets à financer. Le CCC est formé de nombreux intervenants, qui proviennent notamment de la municipalité, du gouvernement provincial ou territorial, d'organismes sans but lucratif et d'entreprises à but lucratif.

Une entité communautaire (EC), habituellement un organisme incorporé comme l'administration municipale de la communauté, est responsable de la mise en œuvre du plan communautaire. En vertu du modèle d'EC, toutes les demandes de financement doivent être étudiées par l'EC, qui gère les fonds.

L'itinérance demeure un problème persistant qui nécessite une stratégie bien ciblée et novatrice. Elle touche un échantillon diversifié de la population, dont des particuliers et des familles, ainsi que les communautés où ils vivent.

Afin de renforcer le travail des communautés qui aident les Canadiens sans abri à trouver un logement stable, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 111,8 millions de dollars pour la SPLI sur deux ans dans le cadre du budget 2016. Il s'agissait de la première augmentation du financement du programme fédéral de lutte contre l'itinérance depuis sa création en 1999. Elle s'appuie sur l'investissement actuel du programme de près de 600 millions de dollars sur cinq ans (2014-2019).

Les communautés ont la souplesse de répondre à leurs propres besoins en matière d'itinérance. Elles sont aussi encouragées à former des partenariats avec tous les secteurs pertinents afin de s'assurer que les clients sans abri ayant recours aux refuges ou vivant dans la rue aient accès à des services répondant aux besoins fondamentaux tels que la distribution de nourritures et de vêtements.

Les fonds de la SPLI peuvent également servir à couvrir d'autres besoins essentiels, tels que les produits d'hygiène personnelle. Dans les directives du programme, les produits d'hygiène personnelle sont inclus en tant que dépenses admissibles pour les projets affectés à l'approche Logement d'abord et non affectés à l'approche Logement d'abord.

Afin de renforcer le travail des communautés dans leurs efforts pour aider les Canadiens sans abri à trouver un logement stable, le budget de 2017 propose des investissements sans précédent dans les programmes fédéraux de lutte contre l'itinérance. Les investissements annoncés totalisent

2,2 milliards de dollars sur les 10 prochaines années afin d'élargir et de prolonger le financement de la SPLI. D'ici 2021-2022, les investissements auront presque doublé par rapport à ce qu'ils étaient en 2015-2016.

Le lancement de *Vers un chez-soi* s'inscrit dans la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada, un plan décennal de 40 milliards de dollars qui vise à combler les besoins en logement de centaines de milliers de Canadiens en créant jusqu'à 100 000 nouveaux logements et en réparant ou rénovant 300 000 logements. Ainsi, le Canada disposera d'une nouvelle génération de logements. Le plan du gouvernement du Canada favorisera la création de communautés diversifiées. Les logements bâtis seront durables, accessibles, ainsi que destinés à des revenus et à des usages mixtes. Nous bâtissons des logements entièrement intégrés à la communauté, soit situés près des transports en commun, des lieux de travail et des services publics. La Stratégie nationale sur le logement fait partie du plan du gouvernement du Canada pour créer un Canada plus égal pour tous, y compris les plus vulnérables – un Canada où les femmes et les hommes sont en mesure de réaliser des changements qui ont une incidence positive sur leur vie et sur l'économie dans son ensemble.

Afin d'appuyer le développement de *Vers un chez-soi*, le gouvernement a consulté les intervenants, les provinces, les territoires et les partenaires autochtones sur la façon dont le programme fédéral peut être remanié afin de réduire et de prévenir l'itinérance partout au Canada. Ces consultations ont été guidées par le travail d'un comité consultatif composé d'experts et d'intervenants dans le domaine de l'itinérance et présidé par le secrétaire parlementaire Adam Vaughan.

La stratégie *Vers un chez-soi* vise à soutenir les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, et plus particulièrement, venir en aide aux Canadiens les plus vulnérables afin qu'ils puissent conserver un logement sécuritaire, stable et abordable, mais aussi réduire l'itinérance chronique de moitié à l'échelle nationale d'ici 2027-2028. *Vers un chez-soi* place les communautés au premier plan afin de s'attaquer à l'itinérance en donnant aux communautés une plus grande souplesse quant à la manière de disposer de leur financement pour répondre aux besoins locaux, notamment ceux des populations plus vulnérables, comme les jeunes, les communautés LGBTQ2, les femmes fuyant la violence, les anciens combattants et les personnes handicapées.